

Ecrit par Laurent Garcia le 15 septembre 2021

## Economie sociale et solidaire : 164 emplois préservés en Vaucluse grâce aux aides de l'Etat



En début d'année, Olivia Grégoire, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, en charge de l'Économie sociale, solidaire et responsable avait annoncé la mise en place d'un fonds d'urgence de 30M€ pour les structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) de moins de 10 salariés, frappées par la crise.

Dans la foulée, le réseau d'entrepreneur <u>France Active</u> et ses 35 associations territoriales, a assuré, jusqu'au 31 juillet dernier, le déploiement de ce fonds baptisé '<u>UrgencESS</u>' partout en France à travers un guichet unique.

Au final au niveau national, cette aide financière non-remboursable allant de 5 000€, pour les structures de 1 à 3 salariés, à 8 000€ pour les structures de 4 à 10 salariés, a permis de soutenir 4 866 structures



Ecrit par Laurent Garcia le 15 septembre 2021

rencontrant des difficultés économiques liées à la situation sanitaire. L'impact sur le maintien de l'emploi en France aurait permis de sauvegarder près de 16 000 emplois.

## 268 000€ pour le Vaucluse

Dans le détail, 44 structures de l'ESS ont bénéficié de 268 000€ d'aides en Vaucluse (voir tableau cidessous). De quoi préserver 164 emplois, faisant du département le 2<sup>e</sup> de Paca à profiter de ce dispositif derrière les Bouches-du-Rhône (486 emplois concernés). Cela rappelle également le poids de l'ESS dans le Vaucluse, 5<sup>e</sup> département le plus pauvre de France selon l'Insee, où l'économie sociale et solidaire représente près de 9% des emplois locaux et 10% du PIB national.

Au total, l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a obtenu 2,07M€ afin de soutenir 346 structures et sauvegarder 1030 emplois. Dans les départements voisins, le Gard (252 000€ pour 103 emplois), l'Ardèche (184 000€, 81 emplois) et surtout la Drôme (394 000€, 193 emplois) ont également été bien lotis.

## Développer de nouveaux financements durables

Au-delà de l'aide financière, UrgencESS a également permis d'accompagner des structures solidaires dans le maintien de leur activité, notamment des petites associations. Elles ont ainsi bénéficié d'un diagnostic de leur situation économique et de conseils leur permettant de s'orienter vers de nouvelles solutions de financement, notamment dans le cadre de France Relance.

- « Avec UrgencESS, nous avons pu apporter une réponse plus que tangible à des associations comme à des entreprises pleinement mobilisées sur le développement du lien social, la culture ou l'écologie, explique <u>Pierre-René Lemas</u>, président de France Active. Et nous leur avons aussi permis de penser leur modèle pour rebondir face à la crise et de se projeter dans une relance pleinement solidaire. »
- Certaines ont également bénéficié d'un accompagnement de partenaires de l'opération tels que le réseau des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) ou de KissKissBankBank, la plateforme de financement participatif du groupe La Poste.
- « Les structures que nous avons pu accompagner pour traverser la crise sont mieux armées pour s'engager dans la relance, qui concerne tous les acteurs économiques du pays, se félicite <u>Olivia Grégoire</u>, Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable. Nous devons désormais poursuivre notre politique de soutien aux entreprises de l'ESS en développant de nouveaux financements durables compatibles avec la dimension solidaire qu'elles portent au quotidien. »

## Salariés aidants : encourager les entreprises

C'est notamment dans cette logique qu'Olivia Grégoire ainsi que <u>Brigitte Bourguignon</u>, ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'Autonomie et <u>Sophie Cluzel</u>, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées viennent de lancer une mission confiée à la Plateforme RSE de <u>France Stratégie</u>, relative à la mobilisation des entreprises envers leurs salariés aidants.

« Ses travaux porteront en particulier sur les conditions nécessaires à l'élargissement des critères de la RSE à cette problématique en identifiant les leviers favorisant l'appropriation effective de cet enjeu par les entreprises ainsi que le développement et la valorisation de pratiques exemplaires », expliquent les 3 membres du gouvernement.



Ecrit par Laurent Garcia le 15 septembre 2021

Une attention particulière sera également portée aux petites et moyennes entreprises et aux propositions de solutions concrètes pour soutenir et intensifier le recours au congé proche aidant indemnisé, effectif depuis le 1er octobre 2020.Les recommandations de la Plateforme RSE seront présentées au Gouvernement d'ici le 1er février 2022.